

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **15 janvier 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 15 janvier 2019 à 20h01.

01-01-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- Renouvellement du programme d'entretien avec « Premier Tech Aqua Écoflo » pour le centre socioculturel.
- Nouvelle adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la nouvelle directrice générale.
- Centre socioculturel – Autorisation de paiement des honoraires pour la coordination et la surveillance des travaux de mise en place du chauffage temporaire.
- Adjudication concernant le renouvellement du règlement d'emprunt numéro 165.

En modifiant le point 6 :

- Création et nomination au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

02-01-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

03-01-19

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, pour l'adoption du budget 2019, a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

04-01-19

Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

05-01-19

Création et nomination au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail nécessite l'embauche d'un adjoint à la direction, à raison de 14 heures/semaine ;

ATTENDU QUE le Conseil désire optimiser l'administration du bureau municipal ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise la création du poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ;

DE NOMMER Madame Diane Héroux au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en date du 16 janvier 2019, selon les conditions du contrat de travail qui sera établi.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

06-01-19

Transfert à l'année 2019 des vacances de Madame Carolle Lalonde, non utilisées en 2018

ATTENDU QUE la Politique de la Municipalité autorise le report de congés non pris à raison de 28h par année ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de service des années précédentes étaient tels que Mme Lalonde était dans l'incapacité de prendre la totalité de ses congés ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lalonde totalise 96,48h de vacances non utilisées et demande le report de la totalité des heures sur l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil autorise le transfert de 96,48h de congés sur l'année 2019 et demande à ce que l'intégralité des heures soit utilisée en 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

07-01-19

ClicSÉCUR – Nomination de la directrice générale à titre de représentante autorisée et responsable pour les services électroniques

IL EST RÉSOLU,

QUE Mme Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

QUE le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR ;

QU'un exemplaire de cette résolution soit conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et en fasse partie intégrante.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

08-01-19

Achat d'un poste de travail pour la directrice adjointe et de 2 ordinateurs portables

CONSIDÉRANT QUE la directrice adjointe a besoin d'un poste informatique dans le cadre de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse et la Directrice Générale sont amenées à participer à diverses réunions et rencontres à l'extérieur de la Municipalité ;

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER l'achat d'un poste informatique et de deux ordinateurs portables, suivant les soumissions à venir.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-19

Renouvellement du contrat d'assurance avec la mutuelle des municipalités pour 2019

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUVELER le contrat d'assurance municipale pour l'année 2019 au montant de 9 987\$ taxes incluses, avec Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 9 987\$ taxes incluses, à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10-01-19

Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des Municipalités pour 2019

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2019, au montant de 993,07\$, taxes en sus, que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-110-00-494.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-01-19

Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour 2019

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2019, au montant de 168,30\$, taxes en sus. Que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-190-00-494.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-01-19

Renouvellement de l'adhésion avec Wolters Kluwer (code municipal) pour 2019

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle avec Wolters Kluwer pour le code municipal et les Lois Principales et complémentaires pour l'année 2019, au montant de 605.00\$, taxes en sus. Que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-190-00-494.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

13-01-19

Approbation du contrat de service pour conciergerie et menus travaux pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services de conciergerie et de menus travaux nécessitait d'être revu et renouvelé ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Brazeau accepte les nouveaux termes et nouvelles conditions du contrat pour l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de service, de conciergerie et menus travaux de Monsieur Michel Brazeau soit approuvé selon les termes et conditions inscrits au nouveau contrat ;

QUE le Conseil autorise Madame la mairesse Julie Lemieux et Madame la directrice générale, Fanny Grosz à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14-01-19

Inscription de Monsieur Michel Brazeau comme assuré additionnel auprès de la MMQ

ATTENDU l'article 7 du contrat pour conciergerie et menus travaux, par lequel la Municipalité s'engage, à la demande du prestataire de service, à l'ajouter en tant qu'assuré additionnel à sa couverture en responsabilité civile ;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Brazeau en a fait la demande le 2 janvier 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'ajout de Monsieur Michel Brazeau, à titre d'assuré additionnel, à la section « Responsabilité civile » de son contrat d'assurance MMQP-03-071125. Le tout sans frais additionnel pour la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15-01-19

Autorisation de préparer un devis pour les services d'un architecte pour le centre socioculturel

ATTENDU l'inondation de la salle mécanique du centre socioculturel survenue au printemps 2018 ;

ATTENDU l'installation d'un système de chauffage temporaire au centre socioculturel pour l'hiver 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la nouvelle salle mécanique devra être entièrement revue afin de répondre aux normes du code du bâtiment en matière électrique, de résistance au feu et de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE la salle mécanique doit être mise aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation du centre socioculturel devront aussi être effectués nécessitant une surveillance afin qu'ils soient réalisés conformément au code du bâtiment ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil mandate la directrice générale pour préparer un devis en vue d'obtenir les services d'un architecte pour la réalisation des plans et devis, la surveillance des travaux pour la mise aux normes de la salle mécanique et des travaux à venir pour la réparation de l'église ainsi qu'une estimation des coûts des travaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16-01-19

Autorisation d'aller en appel d'offres pour le remplacement de la fournaise du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de procéder immédiatement au remplacement du réservoir à l'huile qui a dépassé sa durée de vie sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la fournaise du centre communautaire est également vétuste et devra être remplacée dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT QUE nous dépensons 9 000 litres de mazout par année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dans une démarche de bonne gestion et de respect de l'environnement souhaite contribuer à la « Politique de réduction d'émission des gaz à effet de serre » ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'AUTORISER la directrice générale à demander deux prix auprès d'entreprises spécialisées en chauffage pour la fourniture et l'installation d'une fournaise électrique au centre communautaire ;

QUE Madame la directrice générale soit autorisée à désigner les entreprises qui seront appelées à soumissionner.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Aucune dépense ce mois-ci.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de décembre 2018.

17-01-2019

Adoption des comptes payés et à payer pour 2018

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU, d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1800308 à C1800349	41 136,80\$
Paiement AccèsD (L) 1800137 à L1800143	2 549,63\$
Chèques de salaires nos D1800195 à D1800209	8 285,71 \$

GRAND TOTAL **51 972.14 \$**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de janvier 2019.

18-01-2019

Adoption des comptes payés et à payer pour 2019

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU, d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C 1900001 à C 19000027

101 238,70 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19-01-19

Adoption du règlement numéro 236-2019 pour déterminer le taux de taxes pour l'année 2019

Des copies sont à la disposition de l'assistance.

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 11 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le présent règlement soit adopté :

RÈGLEMENT NO 236-2019- Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2019

SECTION I **Taxe générale sur la valeur foncière**

Article 1.1 Qu'une taxe de **0,6456 \$ par 100 \$** de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2019 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité;

Article 1.2 **Règlement numéro 165**

Qu'une taxe de **0,0126 \$ par 100 \$** de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2019 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité;

SECTION II **Tarifs pour les règlements d'emprunt (taxes de secteur)**

Article 2.1 **Règlement numéro 126/136**

Qu'un tarif de **11,0371 \$** soit imposé au mètre linéaire calculé d'après le frontage tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur sauf pour les propriétés dont le frontage relève de l'application de la catégorie 9 du rôle d'évaluation foncière.

SECTION III **Tarif pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères**

Article 3.1 Qu'un tarif annuel de **161,45 \$** soit exigé et prélevé en un versement pour l'année financière 2019, de tous les utilisateurs du service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

SECTION IV **Tarif pour le bac des ordures ménagères**

Article 4.1 Qu'un tarif de **105,00 \$** soit fixé pour la vente des bacs de 240 litres pour la collecte des matières résiduelles.

Article 4.2 Que le montant des bacs livrés et non payés apparaisse sur le compte de taxes du propriétaire qui n'en a pas acquitté le paiement.

SECTION V **Tarif pour la collecte sélective**

Article 5.1 Qu'un tarif annuel de **58,75 \$** soit exigé et prélevé en un versement pour l'année financière 2019, de tous les usagers du service de collecte sélective des matières recyclables.

SECTION VI **Tarif pour le bac de récupération**

Article 6.1 Qu'un tarif de **92,18 \$** soit fixé pour la vente des bacs de 360 litres destinés à collecte sélective.

Article 6.2 Que le montant des bacs livrés et non payés apparaisse sur le compte de taxes du propriétaire qui n'en a pas acquitté le paiement.

SECTION VII **Tarif pour le service d'enlèvement des matières organiques**

Article 7.1 Qu'un tarif annuel de **105,53 \$** soit exigé et prélevé en un versement pour l'année financière 2019, de tous les utilisateurs du service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières organiques.

Article 7.2 Qu'un tarif de **42,00 \$** soit fixé pour la vente des bacs de 45 litres et 7 litres pour la cuisine pour la collecte des matières organiques.

Article 7.3 Que le montant des bacs livrés et non payés apparaisse sur le compte de taxes du propriétaire qui n'en a pas acquitté le paiement.

SECTION VIII **Tarif pour les cours d'eau**

Article 8.1 Que le coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien d'un cours d'eau relevant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer et qui, en vertu de la loi, doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera réparti entre les contribuables au prorata de la superficie contributive pour leurs terrains respectifs, dont les terrains sont situés en zone agricole et sera recouvrable desdits contribuables en la matière prévue par la loi applicable pour le recouvrement des taxes municipales. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Toutefois, les frais de toute réclamation reliée au règlement de cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges seront proportionnellement supportés par tout réclamant dont la réclamation sera rejetée en tout ou en partie par arbitrage ou jugement d'un tribunal

Qu'un tarif soit imposé au mètre linéaire calculé d'après le frontage tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

SECTION IX **Tarifs pour la vidange des fosses septiques**

Article 9.1 Qu'un tarif annuel de **74,54 \$** soit exigé et prélevé en un versement pour l'année financière 2019, de tous les utilisateurs du service de la vidange des fosses septiques.

Article 9.2 Qu'un coût unitaire additionnel de **0,11\$/m³** soit ajouté au volume excédant 4,8m³ (1050 gallons impériaux), de tous les utilisateurs du service de la vidange des fosses septiques.

Article 9.3 Le tarif payé par la Municipalité pour l'entretien de système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sera facturé pour l'année financière 2019, à tous les utilisateurs du service de la vidange des fosses septiques de type (systèmes normés NQ-3680-910 (ex. :Hydro-Kinetic, Biofiltre Waterloo,etc.) et bionest.

SECTION X **Mode de paiement des taxes municipales**

Article 10.1 Il est décrété, par le présent règlement que, si le **montant total** des taxes foncières et de compensation est **égal ou supérieur à 300 \$**, il pourra être acquitté en **trois (3) versements égaux dont les dates d'échéances seront fixées comme suit**: le premier versement, trente jours après la date d'envoi du compte, le deuxième, 90 jours après la date de l'échéance du versement précédent et le troisième versement, le soixantième jour après l'échéance du deuxième versement.

Article 10.2 Toute somme due après son échéance porte intérêt au taux de 17% l'an.

SECTION XI

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Avis de motion et présentation le 17 décembre 2018

Adopté le 15 janvier 2019

Avis public affiché le 16 janvier 2019

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

20-01-19

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 135 500 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 135 500 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
165	135 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 165, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par Madame Julie Lemieux, mairesse et Madame Fanny Grosz, diectrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	11 400 \$	
2021.	11 800 \$	
2022.	12 200 \$	
2023.	12 800 \$	
2024.	13 200 \$	(à payer en 2024)
2024.	74 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 165 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21-01-19

Demande d'émission d'une carte de crédit pour la directrice générale

ATTENDU l'embauche d'une nouvelle directrice générale à compter du 07 janvier 2019 ;

IL EST RÉSOLU DE faire une demande de carte de crédit pour la nouvelle directrice générale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-01-19

Renouvellement de l'adhésion à CIM (Coopérative d'informatique Municipale) pour 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à CIM (Coopérative d'Informatique Municipale) pour l'année 2019 ;

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER l'adhésion à CIM pour l'année 2019 au montant de 4 295.00\$, taxes en sus ;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro CRF1900135 d'un montant de 4 295.00\$, taxes en sus, à la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM) pour les services de soutien technique pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-01-19

Autorisation de paiement pour les services d'un inspecteur municipal pour décembre 2018 (Infrastructel)

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 69339 au montant de 3 316.50\$, taxes en sus, à la firme Infrastructel (Infra Planification Urbaine), pour les services d'inspection municipale en urbanisme pour le mois de décembre 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-01-19

Autorisation de paiement des services du support web (Acxcom)

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro A201981 au montant de 406.40\$, taxes en sus, à la firme ACXCOM pour 5,08h de support web.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-01-19

Autorisation de paiement pour les services informatiques LOB

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 53136 au montant de 100.00\$, taxes en sus, à la firme LOB pour la protection anti-virus pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-01-19

Autorisation de paiement pour la Société Mutuelle de Prévention inc. (SMP)

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 52456 au montant de 250.00\$, taxes en sus, à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période couvrant les mois de janvier à juin 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

27-01-19

Autorisation de paiement pour la livraison de poteaux et pancartes de signalisation

**IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 172333 au montant de 364.00\$, taxes en sus, à la firme MARTECH SIGNALISATION INC. pour la livraison de poteaux et pancartes de signalisation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

28-01-19

Autorisation de paiement pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité en 2018

CONSIDÉRANT QUE le service a été rendu et est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 30630 au montant de 21 781.25\$, taxes en sus, à la firme FOSSE SEPTIQUE SANIBERT INC. pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité en 2018.

QUE cette dépense soit affectée au poste 02-414-00529.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29-01-19

Autorisation d'aller en appel d'offre en vue de l'octroi d'un nouveau contrat pour la vidange des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire pas se prévaloir de la possibilité prolonger le contrat pour la vidange des fosses septiques ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offre sur invitation auprès de trois (3) entreprises ;

QUE la directrice générale soit autorisée à désigner les entrepreneurs qui seront invités.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

30-01-19

Prolongation du contrat de la firme Infrastructel (Intra Planification Urbaine) pour les services d'un inspecteur

ATTENDU QU'un nouvel inspecteur municipal prendra ses fonctions à la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur dans le courant du mois de janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de former le nouvel inspecteur municipal sur les dossiers en cours à la Municipalité ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat avec la firme Infrastructel (Intra Planification Urbaine) soit prolongé jusqu'au 31 janvier 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

31-01-19

Approbation d'une entente intermunicipale avec Sainte-Justine-de-Newton pour le partage des services d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Justine-de-Newton souhaitent conclure une entente inter municipale relativement aux services d'un officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture des services d'un employé à titre d'officier municipal en bâtiment, en urbanisme et en environnement se fera par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton en faveur de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente entre les deux Municipalités à cette fin ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil accepte l'entente inter municipale avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour le partage des services d'un inspecteur municipal ;

QUE le Conseil autorise la Mairesse, Mme Julie Lemieux, et la Directrice Générale, Mme Fanny Grosz, à signer ladite entente ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

32-01-2019

Renouvellement de l'entente pour le service incendie pour 2019

CONSIDÉRANT l'entente intervenue pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Rigaud ;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux tarifs pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Rigaud s'appliqueront pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a signifié son intention de procéder à un renouvellement avec le service de sécurité incendie de Rigaud ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la proposition pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Rigaud et d'en autoriser le paiement au montant de 87 568\$ pour l'année 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

33-01-2019

Autorisation de paiement du 2^{ième} versement à la Municipalité de Saint-Zotique pour le Transport adapté

ATTENDU la résolution 289-12-18 par laquelle la Municipalité confirmait sa participation à la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement du 2^{ième} versement, pour le Transport adapté, à la municipalité de Saint-Zotique au montant de 377\$, calculé en fonction du prorata de la population de chacune des municipalités participantes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

34-01-2019

Contrat pour le contrôle animalier pour 2019

**IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,**

DE renouveler le contrat pour le contrôle animalier pour l'année 2019 au montant de 75\$ par mois ;

D'APPROUVER le renouvellement du contrat avec Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, pour l'année 2019, au coût de 75\$ par mois, taxes en sus ainsi que tous les frais afférents mentionnés au contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUJETS ADDITIONNELS

35-01-19

Renouvellement du Programme d'entretien avec « Premier Tech Aqua » Écoflo pour le centre socioculturel

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le renouvellement du programme d'entretien pour la fosse septique du centre socioculturel avec « Premier Tech Aqua » pour l'année 2019, au coût de 676,06, taxes incluses.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

36-01-19

Nouvelle adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la nouvelle directrice générale

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la nouvelle adhésion de Madame Fanny Grosz à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 au coût de 887\$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

37-01-19

Centre socioculturel - Autorisation de paiement des honoraires pour la coordination et la surveillance des travaux de mise en place du chauffage temporaire

ATTENDU la résolution 236-11-18 par laquelle le conseil mandatait la firme Enerzam pour la coordination et la supervision des travaux concernant la mise en place d'un chauffage temporaire au centre socioculturel ;

**IL EST PROPOSÉ,
ET RÉSOLU,**

QUE le conseil autorise le paiement à la firme Enerzam, de la facture 1203 au montant de 856,14\$, taxes en sus. Que cette dépense soit imputée au poste 02-701-21-522.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

38-01-2019

Adjudication concernant le renouvellement du règlement d'emprunt numéro 165

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 janvier 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1678 %
Montant :	135 500 \$	Date d'émission :	22 janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 janvier 2019, au montant de 135 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 400 \$	2,60000 %	2020
11 800 \$	2,70000 %	2021
12 200 \$	2,90000 %	2022
12 800 \$	3,00000 %	2023
87 300 \$	3,25000 %	2024

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,69586 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

11 400 \$	4,31000 %	2020
11 800 \$	4,31000 %	2021
12 200 \$	4,31000 %	2022
12 800 \$	4,31000 %	2023
87 300 \$	4,31000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,31000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2019 au montant de 135 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt

numéro 165. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINTS D'INFORMATION

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées par le public, notamment sur le type de chauffage envisagé au centre communautaire et la politique familiale.

39-01-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h44.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

La séance est levée à 20h44.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale et
secrétaire-trésorière